

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

2/06/14

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0072

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un ouvrage de franchissement des voies ferrées entre les Parc d'activités
"Mantes Innovaparc" et "Les Gravieres"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°-d. Infrastructure routière	Toute autre route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres
7°-a. Ouvrages d'art	Pont d'une longueur inférieure à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'opération de desserte des pôles économiques de l'Ouest Mantois, et a pour objet la réalisation du franchissement des voies ferrées de la ligne « Paris-Saint-Lazare/Cherbourg », du boulevard de la Communauté et de la rue de l'Adour, par un axe de circulation de l'Agglomération Est-Ouest, nécessaire à la mise en place des voies de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), ainsi qu'à la décongestion du réseau viaire actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'opération doit permettre de mettre en place un TCSP ainsi que d'assurer l'aménagement et la connexion des circulations piétonnes et cycles dans les limites du projet.

Cet axe urbain permettra dans un premier temps de relier les Parcs d'activités "Mantes Innovaparc" et "Les Graviers", et à terme de relier les gares de Mantes-la Jolie et de Rosny-sur-Seine.

Enfin cet axe doit assurer la continuité physique et la jonction entre l'Avenue de la Grande Halle et l'Avenue du Béarn.

Il se connectera également à l'autoroute A13 via le demi-échangeur n°13.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est prévu la réalisation de cet ouvrage de franchissement en 2017, les voiries au Sud étant réalisées en 2016 et celles au Nord en 2017-2018, pour une mise en service en 2018.

La mise en place de l'ouvrage de franchissement se fera par grutage d'éléments préfabriqués.

En effet, celui-ci sera composé de poutrelles enrobées (poutres profilées HEA avec hourdis béton coulé en place sur coffrage perdu) et reposera sur des béquilles métalliques en V.

On note de fortes contraintes liées à la présence de voies ferroviaires et à la circulation sur le Boulevard de la communauté. Les travaux sur l'ouvrage d'art seront réalisés de nuit afin de ne pas gêner le trafic ferroviaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic actuellement présent sur le pont de la Harelle plus à l'Ouest(1 voie) sera reporté sur le nouvel ouvrage de franchissement.

Le pont de la Harelle ne servira plus que pour les circulations douces.

Le trafic sera également décongestionné sur le pont neuf, plus à l'Est.

L'ouvrage et les voiries créés comprennent une voie de circulation douce qui sera sécurisée pour les piétons et cyclistes, et une voie de TCSP.

Une rampe d'accès PMR rejoignant le parc du boulevard de la communauté sera également créée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'étude d'impact au titre des articles L. 212-2 du Code de l'Environnement.

Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

Procédure de saisine d'un hydrogéologue agréé

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'étude d'impact au titre des articles L. 212-2 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'ouvrage d'art sera d'une longueur de 63 m entre chaque pile. Sa largeur sera de 19m. La longueur du linéaire de voiries associées entre les giratoires, pont inclus, est d'environ 400m. Il comportera un axe de 2 fois 1 voie pour la circulation automobile, de deux voies réservées au TCSP, et d'une voie piétonne-cycles. Une rampe permettra d'accéder au Parc du Boulevard de la Communauté depuis le pont.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>1</u> ° <u>40</u> ' <u>31</u> " <u>E</u> Lat. <u>48</u> ° <u>59</u> ' <u>12</u> " <u>N</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>1</u> ° <u>40</u> ' <u>33</u> " <u>E</u> Lat. <u>48</u> ° <u>59</u> ' <u>10</u> " <u>N</u>
	Communes traversées :
	Buchelay

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Réalisation des voiries entre les parc d'activités "Mantes Innovaparc" et "Les Graviers".

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parc d'activités des Gravieres

Voies ferrées (ligne « Paris-Saint- Lazare/Cherbourg »)

Routes (Boulevard de la Communauté et rue de l'Adour)

Cultures

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Buchelay : PLU de 2011

Zones :

- UJ : Zone d'activités
- AUm : Zone à urbaniser ZAC des Meuniers

Emplacement réservé n°4: accès est zone d'activité "les Gravieres" au bénéfice de la CAMY

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département des Yvelines en projet

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, mais présence de zones d'activités à proximité présentant d'anciens sites potentiellement pollués (station-service au Sud, prestataire de logistique et transport au Nord)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de 3 captages AEP à 300 m à l'Ouest du site (forages P1, P2 et PGR du champ captant de Rosny-Buchelay), avec un périmètre de protection rapproché interceptant le site d'étude.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé et au niveau de parcelles agricoles. Il aura des conséquences limitées lors de la phase travaux (perturbations et dégradations). Des mesures d'évitement et de réduction des impacts seront mises en place. Les impacts seront limités dans le temps à la phase chantier. Aucun impact permanent.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des voiries créées vont être récupérées par des fossés et bassins de rétention étanches, puis restituées au réseau des nouvelles zones d'activités en projet. Elles ne seront pas infiltrées. Une attention devra être portée en phase travaux afin de ne pas porter atteinte à la ressource en eau.

L'exutoire de ces eaux est situé hors périmètres de protection des captages AEP.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage d'art s'insère au dessus de voies ferroviaires et de deux routes. Néanmoins les voiries de raccordement plus au Sud s'inscrivent sur des parcelles agricoles actuellement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est constitué de voiries qui vont nécessairement engendrer un nouveau flux de trafic. Néanmoins le projet favorisera les modes de déplacement doux (TCSP, piste piétonne/cycles). L'ouvrage d'art se situe au dessus de le ligne ferroviaire Paris-St-Lazare - Cherbourg, et les voiries au Sud seront accolées à l'autoroute A13.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est constitué de voiries qui vont engendrer un nouveau flux de trafic et donc de potentielles vibrations. Néanmoins le projet est situé au milieu de zones d'activités. L'ouvrage se situe au dessus de le ligne ferroviaire Paris-St-Lazare - Cherbourg, source de vibrations au passage des trains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu d'éclairer les piliers de l'ouvrage d'art la nuit, afin de marquer l'entrée de la zone d'activités.</p> <p>La main courante de la passerelle sera éclairée, avec des lampes dirigées vers le sol, permettant de sécuriser l'ouvrage sans éblouir.</p> <p>L'ensemble des voiries sera éclairé par des candélabres.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Indirectement l'ouvrage va engendrer des rejets de polluants de l'air, par le biais du trafic. Néanmoins, le projet favorise l'utilisation de transports doux (TCSP, voie piétonne/cycle) limitant les rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement de l'ouvrage d'art seront récoltées par des grilles de part et d'autre du pont, celles des voiries seront récoltées par des fossés et bassins de rétention.</p> <p>L'ensemble des eaux sera évacué par le réseau de chacun des Parcs d'Activités. C'est à dire qu'elles seront infiltrées en dehors du périmètre de protection rapproché des captages AEP de Buchelay.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ouvrage de 63 m de long et enjambant plusieurs voies est donc conséquent. Il doit marquer l'entrée de la zone d'activité, sans charger les vues déjà complexes.</p> <p>Un choix sera réalisé dans les matériaux utilisés. L'ouvrage servira aussi de belvédère pour les piétons.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit d'un secteur en pleine mutation. Au Nord-Ouest va s'implanter la ZAC des Graviers et au Sud la zone d'activités Innovaparc.

Notons que la ZAC des Graviers a déjà fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en avril 2009 avec avis d'un hydrogéologue agréé, et que la zone d'activités Innovaparc a fait l'objet d'une étude d'impact en mars 2012 avec avis délibéré de l'Autorité environnementale du CGEDD.

Ces aménagements vont engendrer des flux supplémentaires de personnes/véhicules dans le secteur, et peuvent engendrer des émissions de bruit, vibrations, polluants atmosphériques...

Les eaux pluviales seront gérées conjointement entre les projets, par le biais de fossés étanches mis en relation (entre l'ouvrage d'art et chaque zone d'activités).

Le paysage va être modifié, les cultures cédant la place à des activités. Ceci implique également des effets sur la faune et la flore du secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet de créer une continuité entre les zones d'activités "les Graviers" et "Innovaparc", et de relier à terme les gares RFF/SNCF de Mantes-la Jolie et de Rosny-sur-Seine par un TCSP.

Il s'agit donc d'un élément de liaison important, et permettant de conserver une continuité des circulations douces.

Les impacts négatifs du projet seront dus à la création de nouvelles infrastructures routières dans ce secteur (polluants atmosphériques, bruits et vibrations), mais seront à nuancer avec l'environnement général du secteur (en zone d'activités avec proximité de voies ferrées et autoroute), sa desserte par des moyens de circulation propres (TCSP, voie piétons/cycles) et la décongestion des autres ponts franchissant la voie ferrée. Les impacts porteront également sur la gestion des eaux pluviales, dans un secteur appartenant à un périmètre rapproché de captage AEP, et pour lequel l'infiltration n'est pas permise.

Il y aura également des impacts positifs sur le paysage, ce nouveau pont devrait permettre de marquer l'entrée de la zone d'activité et d'améliorer la lisibilité des circulations.

La phase travaux impliquera des nuisances causées par le chantier, et notamment des arrêts de circulation des trains à certains moments clés de la construction, et des déviations pour les automobiles. Néanmoins ces impacts sont limités dans le temps et des mesures seront prises pour réduire autant que possible ces nuisances.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau sera réalisé et présentera les incidences du projet sur le milieu aquatique et les éventuelles mesures de réduction de ces incidences.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire


Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan masse du projet
Planches graphiques du projet
Coupes de l'ouvrage de franchissement

9. Engagement et signature

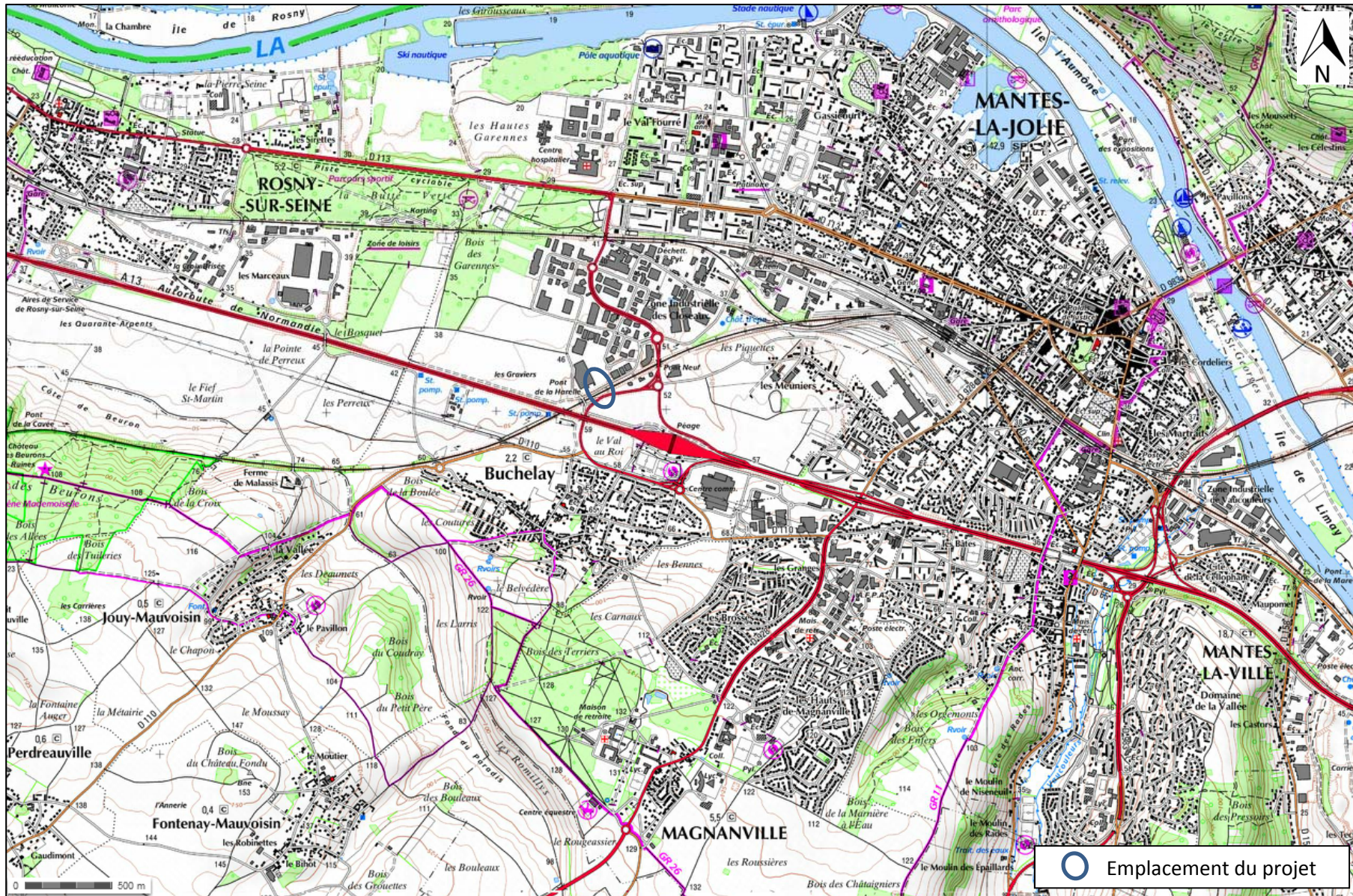
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Magnanville, le 27/05/2014,

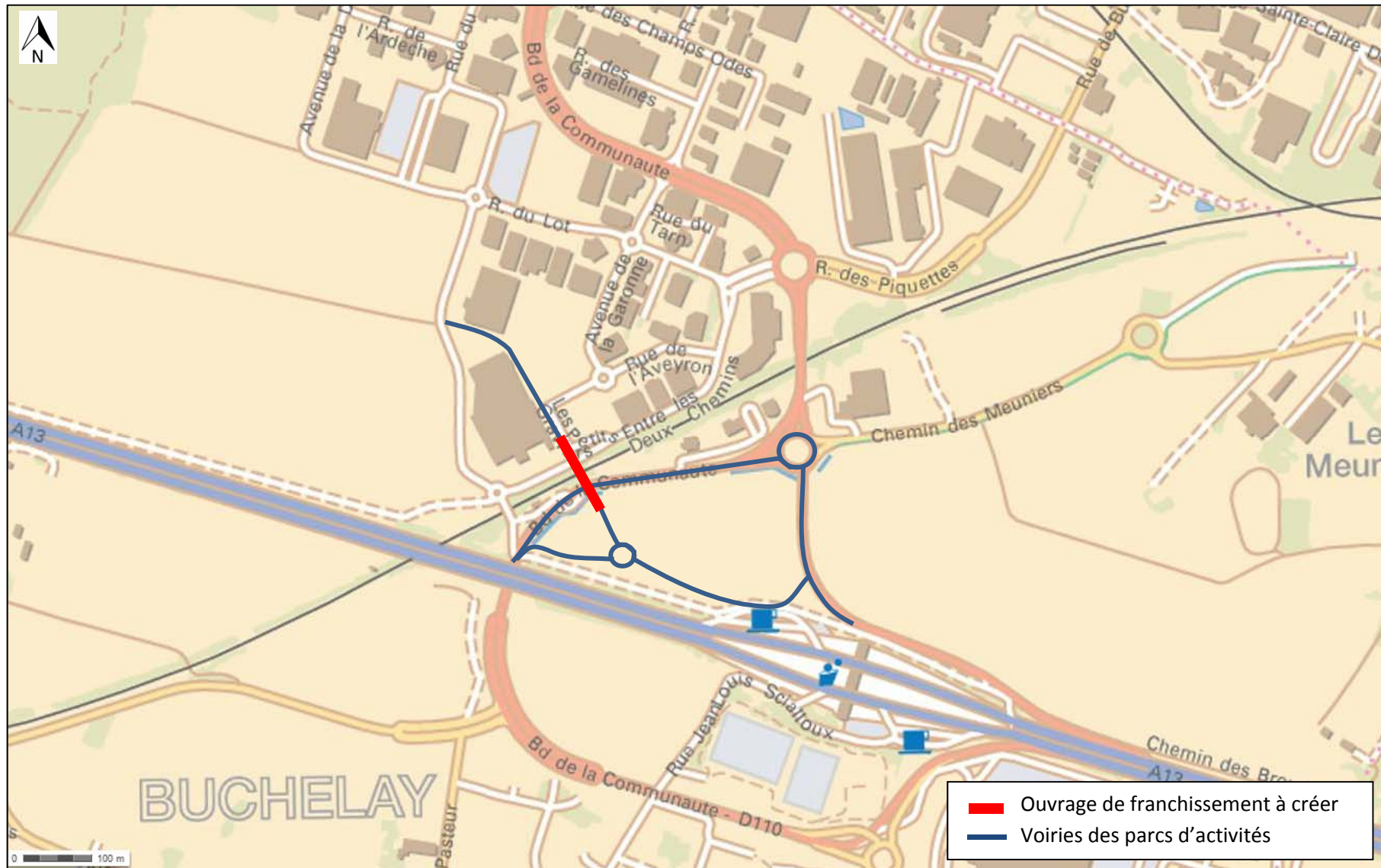
Signature 
 Le Vice-Président Délégué
Serge ANCELOT.



Plan de situation du projet (source : Geoportail)



Localisation des ouvrages



**Réalisation des voiries et de l'ouvrage de franchissement des voies ferrées entre les parcs d'activités
« Mantes Innovaparc - Les Auréines » et « Les Gravier »**



Vue 1



Vue 3

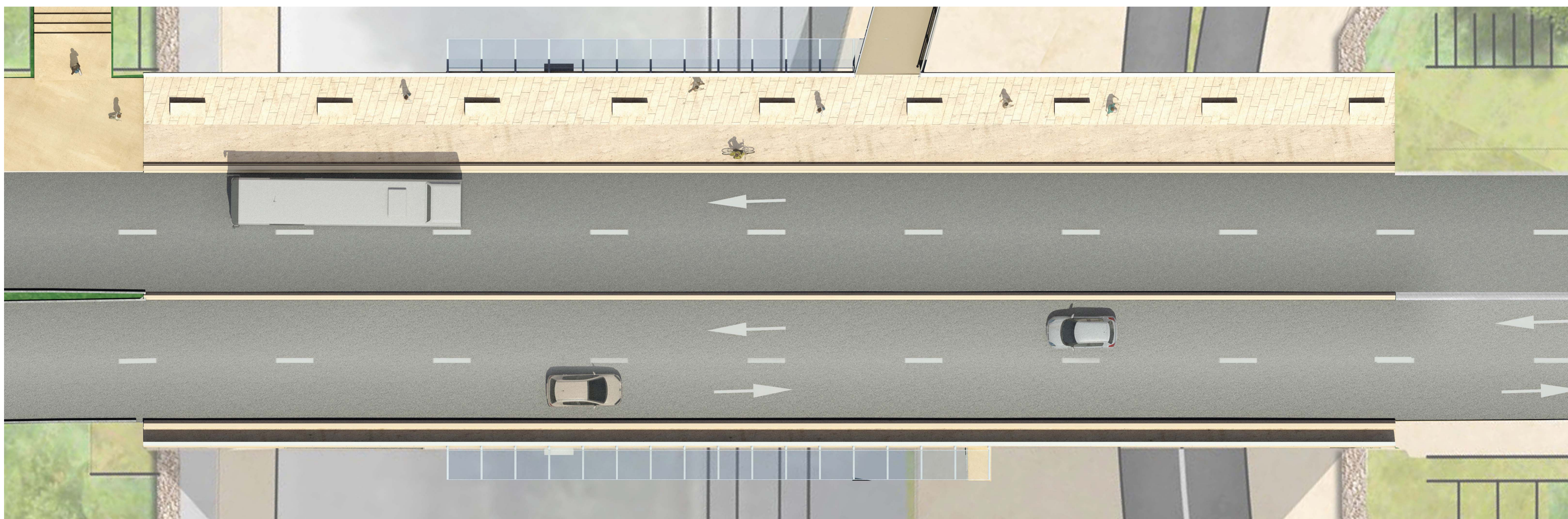


Vue 2





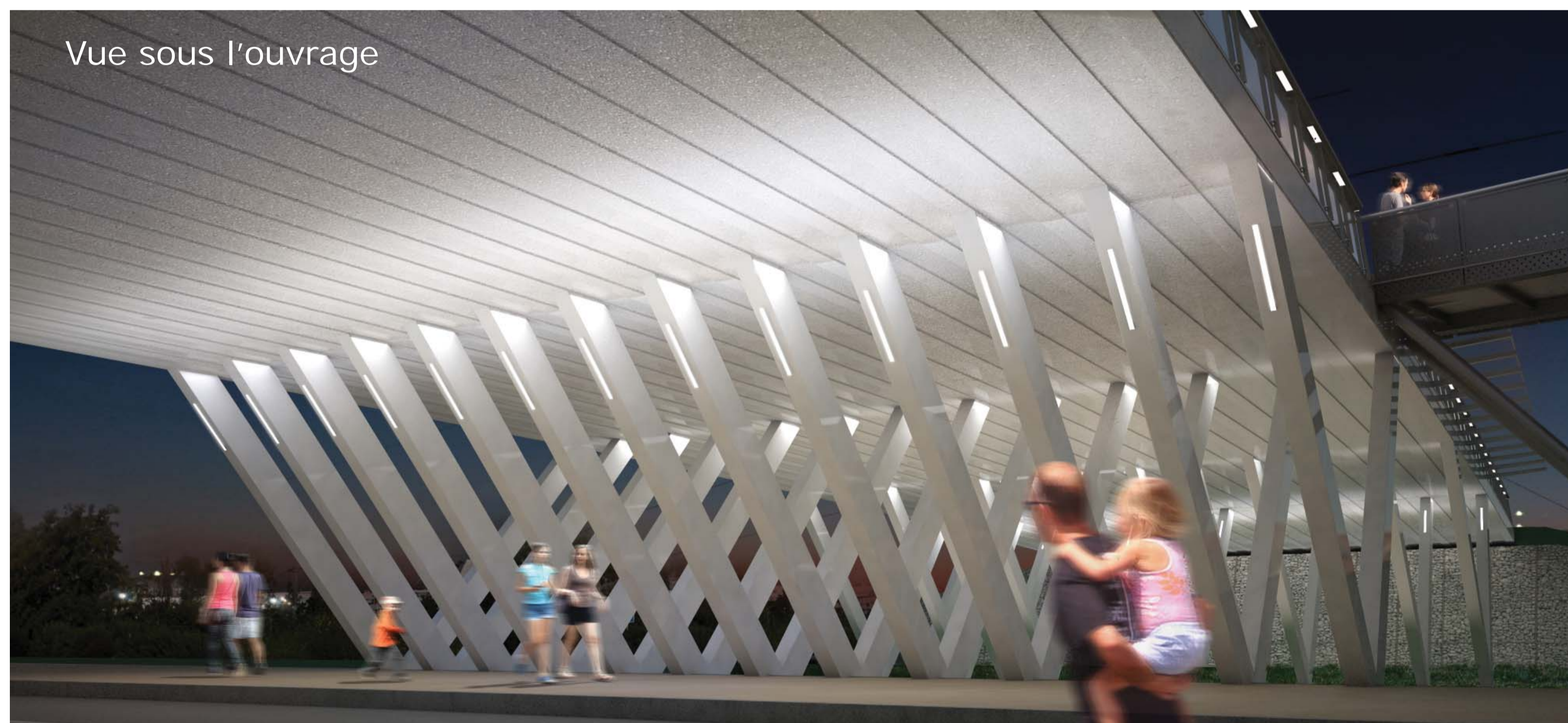
Elévation (1/100e)



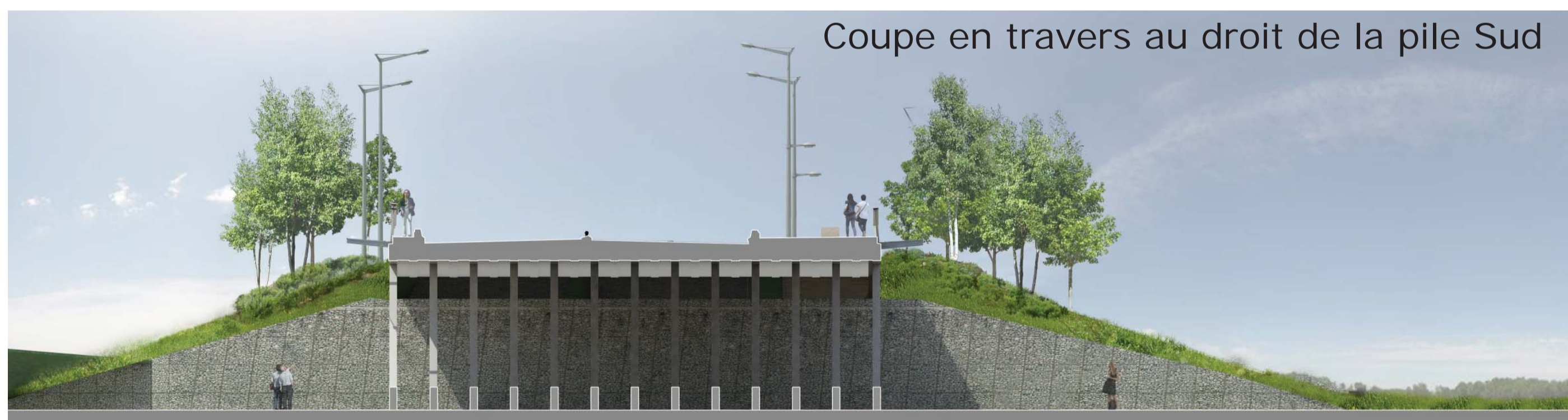
Vue en plan (1/100e)



Vue depuis le pont



Vue sous l'ouvrage



Coupe en travers au droit de la pile Sud

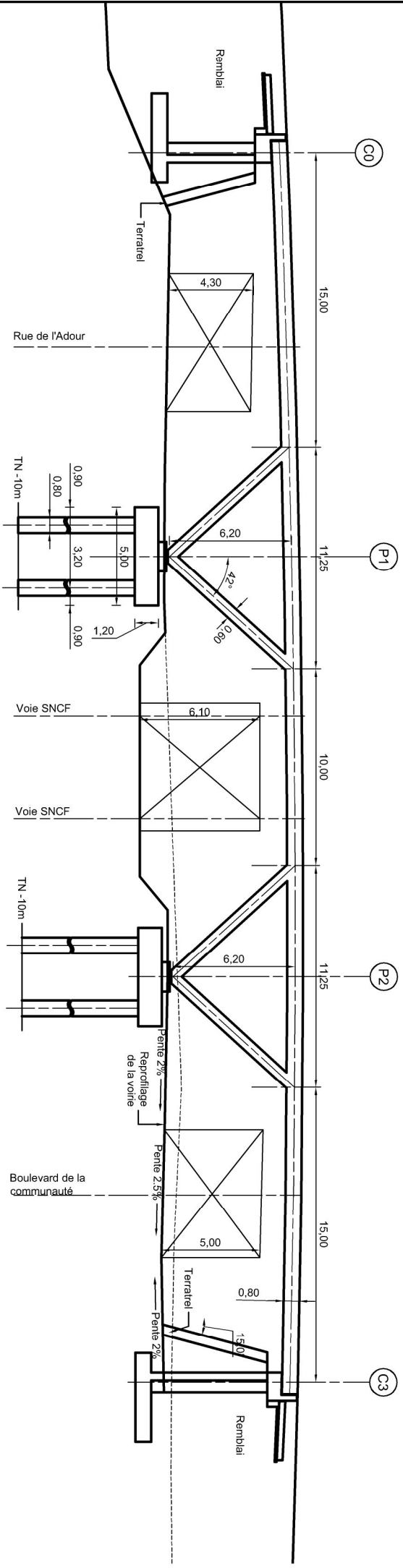


Coupe en travers au droit de la pile Nord



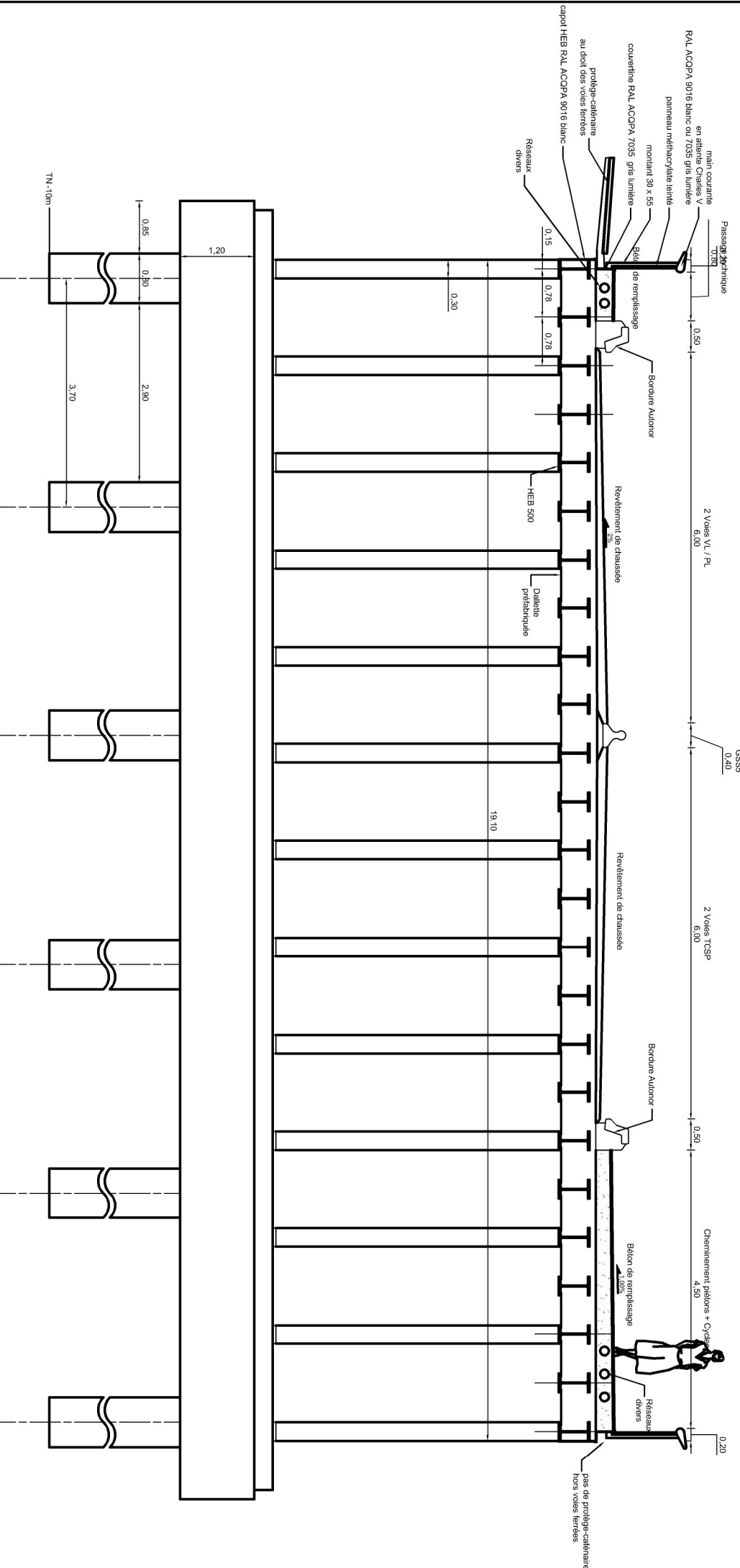
Coupe en travers à l'axe de l'ouvrage (1/100e)

COUPE LONGITUDINALE



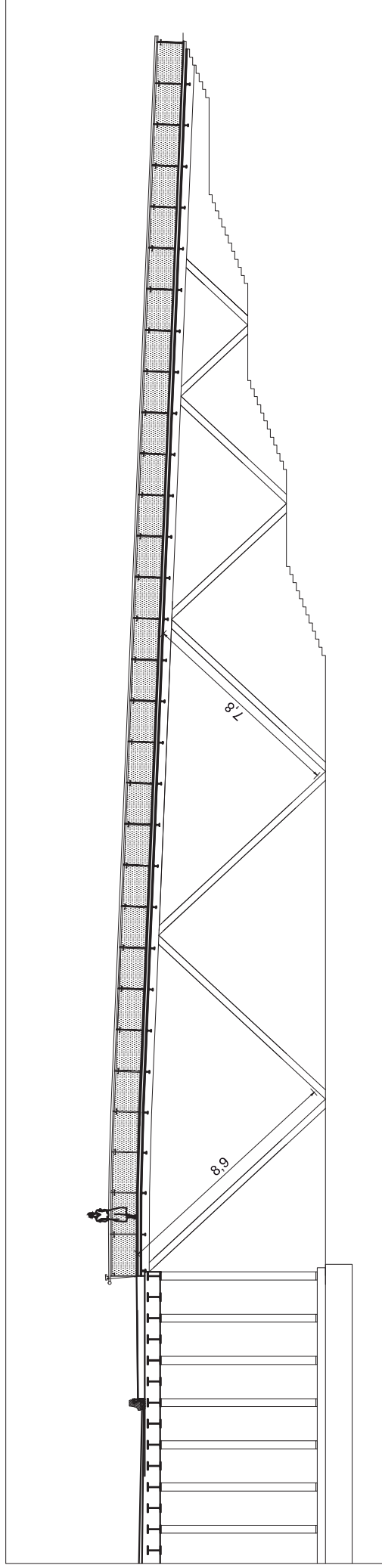
NOTA:
Toutes les structures métalliques
seront en S355

COUPE TRANSVERSALE

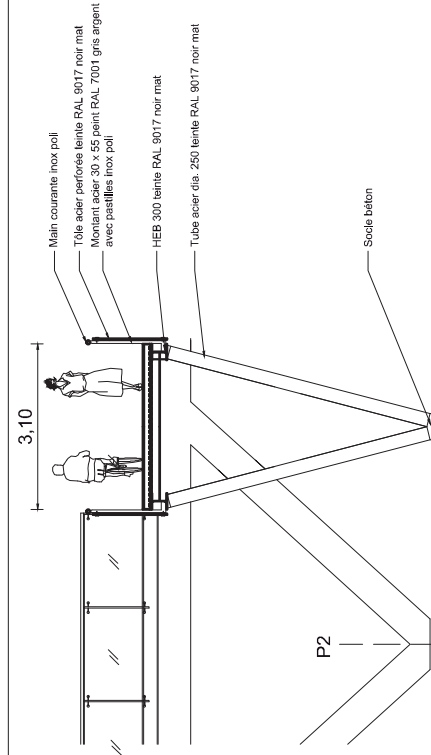


PLAN DE PRINCIPE ESTACADE

PROFIL EN LONG



COUPE TRANSVERSALE



DETAIL

